

Annexe 6 : Modèle d'approbation de l'adresse de référence par la personne physique

Je, soussigné(e),

(nom)

(prénom)

né(e) le à

accepte l'inscription en tant d'adresse de référence

de

(nom)

(prénom)

né(e) le à

à l'adresse de de mon domicile situé(commune)

.....(rue), n°.

Conformément à l'article 1^{er}, § 2, alinéa 3 de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes d'étranger et aux documents de séjour et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques, tel que modifié par la loi du 24 janvier, je m'engage à faire parvenir tout le courrier ou tous les documents administratifs destinés à cette personne.

Les deux parties s'engagent à avertir par écrit l'autre partie et la commune d'inscription lorsqu'il est mis fin à l'adresse de référence.

Fait à, le.....

(Signatures des deux parties)

Vos données ont été et sont traitées dans le cadre des missions légales de la commune conformément à l'article 1^{er}, §§1 et 2 de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes

d'identité, aux cartes d'étrangers et aux documents de séjour. Plus concrètement, les informations du Registre national relatives à l'adresse du demandeur seront, le cas échéant, mises à jour sur la base de ce formulaire et les données d'identification du demandeur et de la personne consentante seront conservées comme preuve de leur accord avec cette demande. Les données seront tenues ç jour par la commune pendant un délai de [... Ces données sont notamment transmises au Registre national, aux services communaux compétents et à d'autres organismes publics qui sont habilités à recevoir ces données en tout ou en partie dans le chef de leur mission légale. Vous pouvez exercer vos droits prévus par le RGPD en prenant contact avec nos services [...]. Vous trouverez le texte intégral de notre politique de confidentialité et du disclaimer sur [...] ou vous pouvez en demander une copie via [...]. Vous pouvez adresser vos plaintes éventuelles à l'autorité de contrôle [...].